

* Le Relais Petite Enfance - RPE (ex RAM - Relais Assistante Maternelle)

Lieu d'information ouvert aux parents et aux assistantes maternelles du particulier employeur ainsi qu'aux personnes qui souhaitent le devenir. La responsable du RPE tient à la disposition des familles la liste des assistantes maternelles agréées de Bruges et les accompagne dans les démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle. Elle propose des ateliers d'éveil collectifs pour les enfants accompagnés par leur assistante maternelle dans divers lieux de la commune.

Adresse : Pôle Petite Enfance - 21 Avenue Jean Jaurès - Bruges

Permanence téléphonique : 05 56 16 64 94

E-mail : v.moinier@mairie-bruges.fr

* Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP « La Bulle » est un espace de jeux et de rencontres pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés par un membre de leur famille et pour les futurs parents. L'accès est libre et gratuit. Des professionnels qualifiés accueillent les familles.

Adresse : Pôle Petite Enfance - 21 avenue Jean Jaurès- Bruges

T 05 56 16 64 90

E-mail : e-ape@mairie-bruges.fr

Jours d'ouverture : Lundi : 15h30 - 17h30 et Jeudi : 15h30 - 18h30

Guide

de la petite enfance



Bruges

www.mairie-bruges.fr

* Le Pôle petite enfance

> **Un accueil unique pour l'information sur les modes d'accueil et la pré-inscription pour les structures municipales.**

Afin de faciliter les démarches des familles, des réunions d'informations collectives sont proposées pour présenter tous les modes d'accueil petite enfance de la ville de Bruges. Ces réunions ont lieu le vendredi après-midi de 14h à 15h30. Un rendez-vous individuel peut être proposé aux familles si besoin.

Contact pour prendre rendez-vous :

Adresse : 21 Avenue Jean Jaurès - Bruges

T : 05 56 16 64 90 **E-mail :** e-ape@mairie-bruges.fr

* Les critères / Les priorités

> **Le nombre de places disponibles** en fonction des besoins des familles et des contraintes de gestion de l'établissement.

> **L'âge de l'enfant** au regard des places disponibles par section.

Listes de priorités non hiérarchisées.

La résidence sur la commune

La date d'inscription

La situation de la famille (naissance multiple, fratrie fréquentant une structure d'accueil au moment de l'admission demandée, famille nombreuse);

Les situations de fragilité (longue maladie, handicap, incapacité ponctuelle, ...)

Le souhait des parents en matière d'accueil collectif ou familial

L'ordre de préférence des parents dans le choix des structures collectives.

La commission d'attribution se prononce sur l'accès aux places en accueil régulier dans les structures municipales. L'étude est anonyme. Les membres de la commission s'engagent à un devoir de réserve

Participation financière

En multi-accueil collectif et familial, la participation financière est calculée en fonction des revenus du foyer, du nombre d'enfants à charge de la famille et correspond à un taux d'effort.

Le barème de participation financière est fixé par la CAF. Vous pouvez effectuer une simulation de la participation financière qui vous sera demandée sur le site de la CAF : www.mon-enfant.fr

* Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Les structures municipales

Gérées par le CCAS de la Ville de Bruges, les structures accueillent les enfants de manière régulière ou occasionnelle, de 10 semaines à 3 ans révolus et participent à leur développement dans le cadre du projet éducatif global. Des professionnels qualifiés accompagnent l'enfant au quotidien en répondant à ses besoins. Les équipes sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire (infirmières puéricultrices, psychologue, médecin référent). Chaque établissement s'appuie sur un projet éducatif et pédagogique spécifique.

> Le service d'accueil familial (crèche familiale)

Structure municipale qui allie un accueil au domicile d'une assistante maternelle, salariée du CCAS, et des temps collectifs à la salle de jeux de la crèche familiale. Une éducatrice de jeunes enfants propose des ateliers d'éveil collectifs à la salle de jeux et au domicile des assistantes maternelles.

Horaires d'ouvertures : 7h/18h30

Fermures annuelles : 4 semaines en été et 1 semaine entre Noël et le jour l'an.

> Les multi-accueils collectifs (voir carte)

Le service petite enfance de la ville de Bruges gère 4 multi-accueils collectifs. En outre le multi accueil du petit Poucet dispose d'un accueil occasionnel : accueil proposé en fonction des besoins ponctuels des familles et des disponibilités de la structure.

Horaires d'ouverture : 7h30/18h30

Fermures annuelles : 4 semaines en été et 1 semaine entre Noël et le jour l'an.

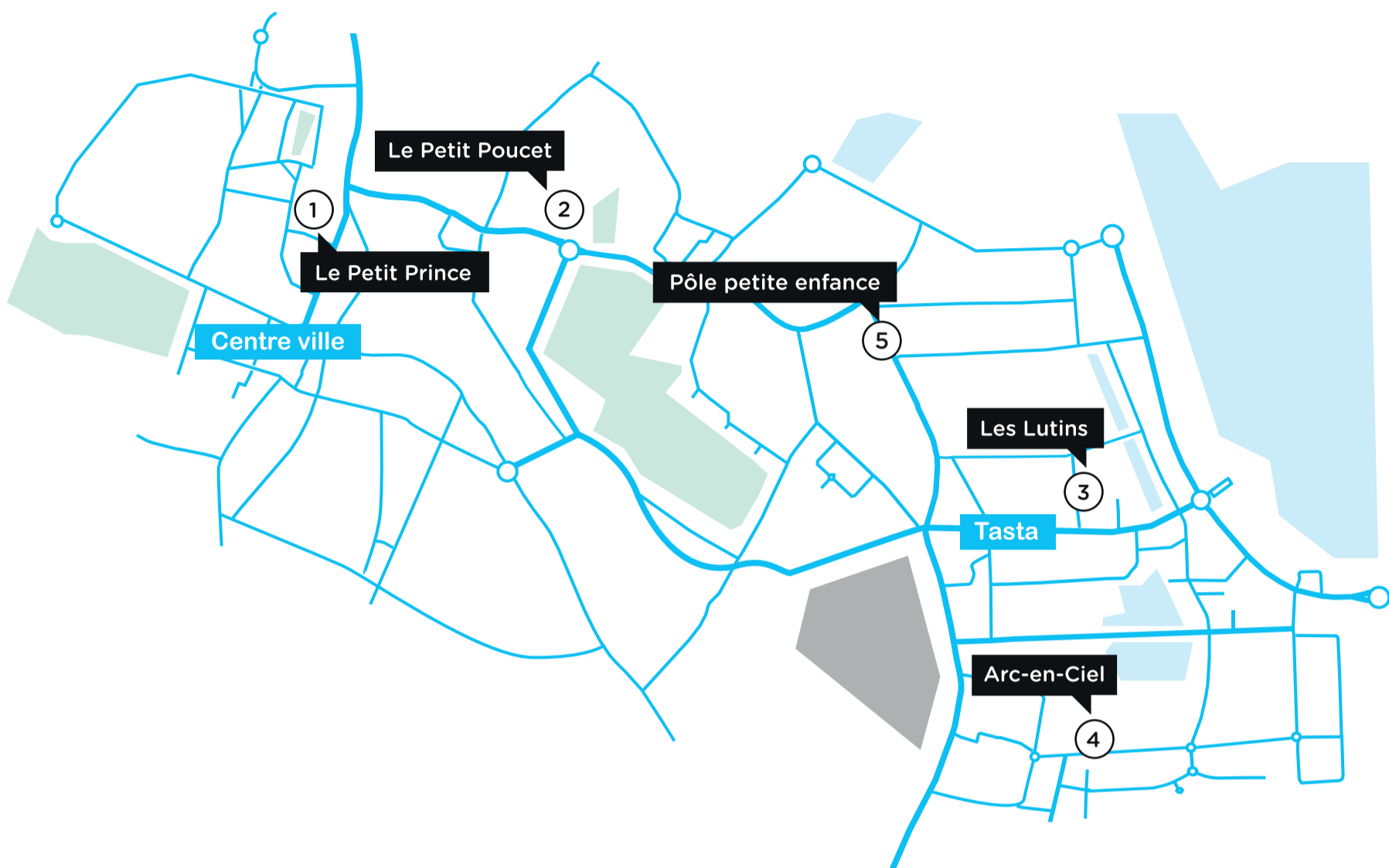
Les structures privées

> Une crèche interentreprise

Elle propose un accueil adapté aux besoins des parents salariés ; les places peuvent être directement réservées par les employeurs.

> Une microcrèche

Structure de 12 places offrant un projet adapté à un groupe restreint d'enfants. Les places peuvent être réservées par les employeurs.



* Les établissements collectifs

Le Petit Prince

38 places - Accueil régulier
5 rue Camille St Saëns

Le Petit Poucet

46 places
Accueil régulier de 36 places
accueil occasionnel de 10 places
«halte garderie»
54 rue Fleuranceau

Les Lutins

38 places - Accueil régulier
3 rue A. de Sousa Mendès

Arc-en-Ciel

38 places - Accueil régulier
55 rue Claudeville

Retrouvez la Charte complète

sur le site de la Ville

www.mairie-bruges.fr

* Pôle petite enfance

- > La Crèche familiale
- > Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Bulle »
- > Le Relais Petite Enfance
- > La Coordination Petite Enfance

21 Avenue Jean Jaurès - Bruges